



Atelier 2

L'aide publique au développement dans le maintien de la paix

RECOMMANDATIONS

Les ONG et les institutions oeuvrant pour la solidarité entre les peuples enjoignent le gouvernement du Canada,

sur le plan quantitatif :

- 1) à donner préséance à une politique et à un budget de promotion civile de la paix;
- 2) à consentir des efforts pour atteindre l'objectif minimal de 0,7 % du PIB;
- 3) à augmenter la part des ressources d'APD destinées au développement social des majorités démunies dans les pays en développement et au renforcement des capacités des organisations démocratiques de la société civile, en ce qu'elles concourent à l'éducation civique des populations (droits humains, participation démocratique, protection de l'environnement, etc.) et les habilite à se responsabiliser au bien commun.

sur le plan qualitatif :

- 1) à poursuivre son heureuse initiative visant l'interdiction complète de la fabrication, de la vente et de l'emploi des mines antipersonnel qui frappent surtout les civils, notamment des femmes et des enfants;
- 2) à intensifier sa politique de promotion des droits humains et à y assujettir les programmes et projets de coopération et de commerce international, tout en veillant à ce que ceux-ci non seulement respectent ces droits mais encore les fassent activement progresser;

- 3) à poursuivre plus intensivement le développement des mécanismes pacifiques et justes de résolution des conflits, tant au niveau de la diplomatie internationale que dans ses appuis aux gouvernements réellement démocratiques et aux organisations de la société civile;
- 4) à renforcer ses politiques environnementales via un développement durable, et à continuer à y assujettir toutes les agences d'exécution des projets financés à même l'APD;
- 5) à relancer d'importants programmes d'appui aux activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public canadien au développement des peuples dans la solidarité et la paix, programmes pouvant avantageusement s'appuyer sur la longue pratique et l'expertise des ONG;
- 6) à tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement dans la définition et l'application des politiques commerciales et des règles commerciales internationales.

ANNEXE 1

Réponses aux questions formulées par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère en prévision du Forum à Winnipeg

« Quelles sont les points forts et les faiblesses du Canada dans le processus de maintien et de consolidation de la paix »

Le Canada est un intervenant majeur dans la consolidation de la paix aux quatre coins du monde. Le renforcement des mécanismes décisionnels et d'intervention autant ici qu'aux Nations unies est un enjeu fondamental. Dans le domaine institutionnel, la coordination pose